

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2024_034

Interventions scolaires 2024-2025 : Lancement du programme et demandes de financement

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Serge VÉDRINES, Patrick PES, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 13 septembre 2024

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition B1.3 issue du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'interventions sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoire ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBV Tarn-amont et six maîtres d'ouvrage d'actions phares, et notamment l'action C-3 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'eau, comprenant la réalisation d'interventions scolaires qui peuvent aborder le cycle de l'eau, les milieux aquatiques (module A), la production de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées (module B), les crues et risques d'inondations (module C), etc ;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont dont l'action 1.2 « Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques », la demande de labellisation en date du 31 mai 2023, et le passage en commission inondation de bassin en date du 3 octobre 2023 ;

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024
Date de réception de l'AR: 20/09/2024
048-200080547-DE_2024_034-DE
A G E D I

Le Président réaffirme la volonté du Syndicat à s'investir de façon pérenne dans la sensibilisation des scolaires du territoire. C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre les propositions faites auprès des écoles.

Ainsi, il est proposé un prévisionnel de 110 demi-journées d'interventions sur le territoire, après inscription des écoles et collèges. Une communication est réalisée auprès de chaque établissement par le Syndicat.

Pour l'année scolaire 2024-2025, un accent sera mis sur le module C « vivre avec les crues et les inondations ».

Le coût prévisionnel de l'action est de 32 500 € HT soit 39 000 € TTC et le plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Désignation	Montant en € HT		Montant en € TTC	
	Module A et B	Module C	Module A et B	Module C
1- Interventions scolaires en Aveyron	10 000 €	5 250 €	12 000 €	6 300 €
2- Interventions scolaires dans le Gard	1 500 €	750 €	1 800 €	900 €
3- Interventions scolaires en Lozère	7 000 €	3 000 €	8 400 €	3 600 €
4- Matériel pédagogique	5 000 €		6 000 €	
TOTAL	23 500 €	9 000 €	28 200 €	10 800 €

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Assiette éligible prévisionnelle	Taux	Montant de l'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	23 500 € HT	50% du HT	11 750 €
Conseil régional Occitanie	28 200 € TTC	20 % du TTC	5 640 €
Conseil départemental de l'Aveyron	18 300 € TTC	25 % du TTC	4 575 €
État	10 800 € TTC	80 % du TTC	8 640 €
Autofinancement	39 000 € TTC	21,52 % du TTC	8 395 €

NB : Certains prestataires pouvant réaliser les interventions scolaires ne sont pas assujettis à la TVA, dans ce cas le coût est considéré comme le coût TTC.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Valide le lancement de l'action « 13^e programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont » concernant l'année scolaire 2024-2025,

Autorise le Président à solliciter les subventions pour cette action, selon les taux maximums prévus dans les règlements d'aides des financeurs et dans la limite des 80% maximum d'aides publiques, et à fixer le plan de financement définitif,

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024 Date de réception de l'AR: 20/09/2024 048-200080547-DE_2024_034-DE A G E D I
--

Précise que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

Autorise le Président à lancer toutes démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 20/09/2024
et publié ou notifié
le 24/09/2024

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 20/09/2024
Date de réception de l'AR: 20/09/2024
048-200080547-DE_2024_034-DE
A G E D I